



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMITE DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2018

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Mesdames Ghyslaine SALDANA - Huguette UHLMANN

Messieurs Francis ANDREU - Jean Bernard BIAU - Sandryk BITON - Christophe BOURDIN - Michel CHARRANÇON - Arnaud DALLA PRIA - Christian GRAS - Jean-Claude LAFFON - Henri NOEL - Daniel OMEDES - Bernard PLOMBAT - Christian SALERES - Jean Marc SENTEIN - Pierre THEVENIN

Présidents de district :

Messieurs Francis ANJOLRAS - Jérôme BOSCARI (partiellement) -- Raphaël CARRUS - Arnaud DELPAL - Maurice DESSENS- Claude LACOUR - René LATAPIE - Claude MALLA - Serge MARTIN - Jean Pierre MASSE - Jean Claude PRINTANT -

Ont donné un pouvoir :

Membres indépendants : **Madame Christie CORNUS à Henri NOEL**

Messieurs Jean Louis AGASSE à Raphaël CARRUS - Jean François CHAPPELLIER à Francis ANJOLRAS - Mario PERES à Sandryk BITON

Président de district : **Guy GLARIA à René LATAPIE - Jérôme BOSCARI à Jean Marc SENTEIN**

Participent: **Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Invités : **Monsieur Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la Ligue du Football Amateur (LFA) - Patrick FERRERES**

Ouverture de la Séance à 19h00

Monsieur Jean-Claude COUAILLES, Président de la Ligue, ouvre la séance du comité directeur et souhaite la bienvenue à Monsieur Vincent NOLORGUES, Vice-Président de la LFA. Le Président s'excuse d'avoir convoqué le Comité de direction un soir de semaine mais la succession des assemblées générales des districts, le collège des Présidents de districts et l'Assemblée fédérale n'auraient pas permis une convocation avant le 21 décembre.

Un dossier de travail est remis à chaque participant, des documents ayant été rajoutés depuis l'envoi de la convocation.

Monsieur COUAILLES souhaite également un bon anniversaire à Monsieur Jean-Claude LAFFON.

Monsieur Pierre THEVENIN demande la parole pour faire une intervention :

Depuis plus de 3 mois, les lois associatives, les règlements et statuts de la LFO sont bafoués, piétinés. Malgré quelques recommandations et avertissements (Comité Directeur du 16/09/2018, assemblée générale de LATTES...), personne ne semble en tenir compte.

A compter de ce jour je souhaite le respect scrupuleux et intégral des règlements et statuts de notre Ligue.

Je demande notamment, lors de ce Comité Directeur, le respect de l'article **13.7 Fonctionnement** des statuts de notre Ligue:

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante »

Les statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée générale de Narbonne le 21 janvier 2017, et confirmés par un nouveau vote à l'AG de CASTANET le 30/06/2017, et ne peuvent être modifiés que par un vote lors d'une nouvelle assemblée générale. Aussi, nous ne pouvons arguer de quelconques lois associatives pour y déroger. **LES POUVOIRS NE SONT DONC PAS ADMIS.**

Tout non-respect des règlements et statuts sera systématiquement suivi d'un recours.

Je demande au Secrétaire de séance nommé, communication ou copie de la fiche de présence dûment approuvée par la signature du président de séance.

Je désire également que l'intégralité de cette intervention soit portée au procès-verbal du Comité Directeur de ce jour.

Concernant les pouvoirs, le Président de la Ligue répond qu'en l'absence de précision dans les statuts, ils peuvent être utilisés. Les pouvoirs seront comptabilisés dans les votes.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 13.10.2018

Avant de soumettre à l'approbation du comité directeur le procès-verbal, Monsieur COUAILLES interroge les membres pour d'éventuelles remarques ou modifications :

Monsieur NOLORGUES souhaite apporter des rectifications aux procès-verbaux suivants :

- Procès-verbal du 26 septembre : il précise que ce document n'a pas été rédigé par ses soins mais par messieurs Olivier DAURIOS et Damien LEDENTU ; en revanche, il confirme qu'il a bien co-signé le document avec Monsieur SENTEIN.

- Procès-verbal du 16 septembre : il précise qu'il a effectivement rédigé ce rapport, estimant que la mouture réalisée par le secrétaire général comportait des éléments qui pouvaient prêter à confusion.

Intervention de Monsieur Francis ANDREU qui demande à ce que soit retiré le terme « par défaut » dans le paragraphe le concernant relatif à la titularisation des représentants siégeant aux assemblées fédérales.

Après avoir précisé que les corrections seront faites sur les documents, Monsieur COUAILLES soumet le procès-verbal au vote :

Monsieur THEVENIN demande pourquoi le vote ne se déroule pas à bulletins secrets selon les déclarations de Monsieur COUAILLES. Le Président rassure Monsieur THEVENIN, les décisions importantes seront votées à bulletins secrets, il lui semble que l'adoption d'un procès-verbal ne nécessite pas un vote à bulletin secret.

- Pour l'approbation du procès-verbal du 13.10.2018 : 31
- Contre l'approbation du procès-verbal du 13.10.2018 : 0
- Abstentions : 2

Le procès-verbal est validé à la majorité.

2/ INFORMATIONS DU PRESIDENT

Sur l'ensemble des informations que Monsieur COUAILLES a transmis aux membres du comité directeur, il souhaite mettre en avant sur 3 points :

- Musée itinérant équipe de France Féminines. Il précise les critères : viser un secteur hors ville hôte en s'appuyant sur un événement existant et propose que pour la Ligue OCCITANIE soit retenue la ville de Rodez le 11 mai 2019, le club ayant l'équipe 1 Senior évoluant au plus haut niveau français (D1) et la finale de la Coupe de l'Aveyron se déroulant concomitamment est un rassemblement marquant de notre Ligue.

Le comité directeur valide cette proposition à l'unanimité

- Dossier UJS 31 : le Comité Directeur a refusé à la demande des services juridiques de la Fédération la conciliation, avis du Comité Olympique. Le Président indique qu'il a eu des échanges téléphoniques avec le Président de l'UJS 31 qui envisage un recours au tribunal administratif car l'avocat du club parle « d'opportunisme juridique ». Le service juridique de la Ligue n'a simplement appliqué que la règle dictée par la FFF et en droit cette décision est nommée « revirement de jurisprudence ». Le Président espère que la sagesse l'emportera, la non opposition à une mutation ne fait pas office de délivrance d'accord.
- Courrier du tribunal administratif de Montpellier pour une proposition de médiation en vue de trouver une issue au litige opposant le District de l'Hérault et le club de Montpellier Arsenal Croix d'Argent : Monsieur COUAILLES informe les membres que le District et la Ligue ont répondu favorablement à la proposition de médiation dans la mesure où celle-ci a été demandée par le tribunal administratif.

Monsieur Raphaël CARRUS demande des précisions sur la nature de cette médiation, ce à quoi Monsieur Jean-Claude PRINTANT apporte une réponse.

Monsieur Christophe BOURDIN ajoute que la médiation est systématiquement proposée dans tout dossier ; il s'agit en effet d'une demande expresse du gouvernement, la finalité étant de tenter de trouver des issues favorables dans chaque dossier afin d'éviter des dépenses supplémentaires.

3/ SITUATION DU CENTRE REGIONAL TECHNIQUE

Au regard des éléments transmis, (comptes de résultat de l'année 2017), aux membres du comité en amont de la réunion et d'un résultat inquiétant (- 81 534.94 euros) plusieurs interventions ont lieu :

- Monsieur Jean-Marc SENTEIN :
Malgré un résultat qui n'est pas glorieux il faut noter que les comptes 7 sont en légère hausse
L'entretien des locaux passe de 4 000 euros à 34 000 euros.
Il apporte des précisions sur certains chiffres en baisse sur l'année, notamment en ce qui concerne les stages de détection et stages annexes.
- Monsieur Raphaël CARRUS : précise que le terrain de Foot5 ayant reçu l'agrément tardivement dans la saison (mars 2018), il a été difficile de mettre en place une organisation pour commencer son développement.
- Monsieur Francis ANJOLRAS fait remarquer, à la lecture des chiffres, que ce sont les charges en forte augmentation qui ont pesé sur les résultats du CRT.
- Monsieur Yvan DAVID précise que la Ligue se positionne systématiquement dès lors que des stages ou autres rassemblements sont proposés par la DTN, mais qu'au final la décision revient à la DTN seule.
- A ce titre, Monsieur CHARRANÇON trouve regrettable que la grande majorité des stages DTN aillent souvent sur les mêmes sites (« BRETAGNE »), au détriment des autres, tels que le CRT de Castelmaurou.
Monsieur NOLORGUES prend note de la remarque et la fera remonter aux services idoines.
- Au regard des chiffres inquiétants, Monsieur Sandryk BITON demande si, au cours de l'année, des alertes ont été lancées par le cabinet comptable qui gère le dossier du CRT, ce à quoi Monsieur CHARRANÇON répond par l'affirmative.
- Monsieur Francis ANDREU tient à préciser qu'en sa qualité de trésorier général de la Ligue, il est membre de droit du conseil d'administration du CRT ; or, jusqu'à présent et ce malgré plusieurs demandes faites lors des précédents comités directeurs, il n'a jamais pu avoir accès aux chiffres présentés ce soir ni n'a été convoqué aux réunions de ce Conseil d'Administration.
- Le trésorier général s'inquiète de la note circonstanciée qu'a réalisée le cabinet ACTEVA le 6 avril 2018 et non portée à la connaissance du Comité de Direction. Il dégage toute sa responsabilité pour d'éventuels contentieux.

Monsieur COUAILLES informe le comité de l'entretien qu'il a eu, à leur demande, avec Messieurs ROUANET et OMEDES, respectivement trésorier et vice-président du CRT, le mardi 6 novembre, au cours duquel il a pu avoir des éclairages sur les chiffres annoncés, dette qui s'élève envers la Ligue à

151 920,00 euros ,ainsi que des propositions par Monsieur ROUANET de mesures concrètes visant non seulement à améliorer la situation financière du CRT mais aussi à optimiser son fonctionnement. Suite à cet entretien il a eu dans la semaine un rendez-vous avec le Cabinet ACTEVA (vendredi 9 novembre) et dans le dossier, se trouve la note circonstanciée alarmante du 6 avril 2018, déjà évoquée par le Trésorier Général.

Monsieur Jean-Claude PRINTANT regrette que ses données financières n'aient pas été communiquées malgré plusieurs demandes, soulignant que l'objectif n'est pas de mettre en porte-à-faux le CRT mais au contraire de l'aider à se développer de façon durable.

Il est rejoint dans ses propos par Monsieur ANJOLRAS qui trouve fort dommageable qu'à aucun moment les responsables du CRT n'aient communiqué d'une part sur les données financières du CRT et d'autre part sur les alertes faite par le cabinet comptable (courrier du 6 avril 2018) ; cela aurait permis d'être plus réactif et de prendre la mesure du problème.

Après plusieurs échanges, Monsieur COUAILLES demande à ce que tous se tournent vers l'avenir pour faire progresser non seulement le CRT mais également d'autres secteurs de la Ligue.

A ce titre, il propose la mise en place immédiate d'un comité de pilotage pour travailler sous la conduite de Monsieur François MARTIN sur le secteur d'activités DEVELOPPEMENT, Ce comité de pilotage comprendra 4 unités avec des responsables ayant les compétences idoines pour le suivi et l'animation de leur unité :

- CRT : sous la responsabilité de Monsieur François MARTIN.
- Institut Régional de Formation du Football (IR2F) : sous la responsabilité de Monsieur Christian SALERES
- Pôle Espoirs Garçons de Castelmaurou : sous la responsabilité de Monsieur Ahmed AIT ALI
- Pôle Espoirs Filles de Blagnac : sous la responsabilité de Madame Elisabeth GAYE

Les responsables vont constituer leur équipe et œuvrer pour l'amélioration et le suivi des unités dont ils auront la charge.

Concernant le CRT, Monsieur COUAILLES ajoute qu'une étude va être menée pour savoir dans quelle mesure le CRT peut être absorbé par la Ligue, cette solution étant la meilleure pour ensuite pouvoir réaliser des investissements que le CRT ne pourrait pas supporter actuellement.

Monsieur René LATAPIE ajoute qu'il serait intéressant de réaliser un audit fiscal qui permettra de mesurer le potentiel du CRT et son développement.

Monsieur Claude MALLA estime que le développement du CRT ne pourra se faire sans l'appui d'un vrai commercial, véritable homme de terrain pour le développement et la commercialisation de la structure.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA propose que soient impliqués dans la réflexion les personnes qui utilisent au quotidien le CRT (techniciens, arbitres, etc.) afin de faire part de leur expérience sur les installations.

A l'issue des échanges, Monsieur COUAILLES demande à ce que le comité directeur se positionne sur les deux propositions suivantes :

- Proposition 1 : donner l'accord pour la mise en place des comités de pilotage mentionnés plus haut
- Proposition 2 : donner son accord pour que soit menée l'étude de fusion/absorption du CRT par la Ligue

Il est précisé qu'un seul vote aura lieu pour entériner les 2 propositions.

Monsieur MALLA demande à ce que le vote se fasse à bulletin secret.

A ce titre, Monsieur Damien LEDENTU rappelle au comité directeur les personnes qui ont remis un pouvoir.

Résultat du vote : 33 votants pour 33 votes exprimés.

- POUR la validation des deux propositions : 30
- CONTRE la validation des deux propositions : 3
- Abstention : 0

Les propositions sont adoptées à la majorité par le comité directeur

4/ AFFAIRES ADMINISTRATIVES

✚ Nouveau Bureau du Comité directeur

Monsieur COUAILLES rappelle que la structure ne pourra fonctionner pleinement que dans la mesure où le Président collabore avec des gens de pleine confiance ; à ce titre, il informe les membres de son entrevue avec Monsieur Pierre THEVENIN, secrétaire général de la Ligue, au cours de laquelle il lui a demandé de démissionner eu égard aux différents importants qui les opposent, proposant par ailleurs pour son remplacement la nomination de Madame Huguette UHLMANN.

Il souhaite soumettre au vote du comité directeur le changement du poste de secrétaire général.

Monsieur THEVENIN intervient pour apporter des précisions :

Je me permets de vous rappeler les termes du Règlement intérieur de la ligue de football d'Occitanie voté le 30/06/2017 à CASTANET et dont Maître BOURDIN ici présent a contribué en large part à la rédaction :

Article 9-2- (ii)

Perte de la qualité de membre du bureau : pour les autres membres (autres que Président, président délégué et présidents de district) :

- Par la démission du membre notifié par écrit au secrétaire ou secrétaire adjoint au moins 30 jours avant la prise d'effet : **Ce n'est pas le cas**
- Par le décès ou l'incapacité physique du membre : **Ce n'est pas le cas**
- Par la perte de membre du comité de Direction de la Ligue : **Ce n'est pas le cas**
- Dans le cas où le membre concerné ne satisfait pas aux conditions d'éligibilité : **Ce n'est pas le cas**
- Suite à 3 absences non excusées à 3 réunions consécutives du bureau : **Ce n'est pas le cas**

Par conséquent la destitution (**action de priver quelqu'un de sa charge**) d'un membre du Bureau Directeur, comme vous le demandez n'est pas inscrit dans le règlement intérieur ni dans les statuts de la Ligue, et vous vous inscrivez en faux à prendre cette décision.

Je demande que cette dernière intervention soit consignée en intégralité dans le PV du CD.

Intervention de Monsieur SENTEIN sur deux points :

- Il rappelle que le vote pour l'élection de Madame UHLMANN au sein du comité directeur réalisé lors de l'assemblée générale du 3 novembre dernier lors des questions diverses est juridiquement attaquant, au regard des règlements de la Ligue
- Il trouve regrettable que la nomination de Madame UHLMANN se fasse dans des conditions aussi difficiles, bien que d'un autre côté il soit ravi d'accueillir une dame au sein du comité directeur et qu'il trouve légitime que le Président demande une équipe soudée autour de lui.

Intervention de Monsieur CHARRANÇON aborde deux points d'ordre juridique :

- Il rejoint Monsieur SENTEIN sur les conditions de vote lors de l'assemblée générale, rappelant qu'il n'est juridiquement pas possible de faire voter un point des questions diverses
- Il s'interroge sur la capacité juridique du comité directeur à faire voter une modification des statuts de la Ligue.

Monsieur NOLORGUES informe le comité directeur qu'il a étudié, avec l'aide des services juridiques de la fédération, les statuts de la Ligue dans lesquels à aucun moment il n'est écrit que les membres du comité directeur sont élus pour la durée du mandat.

Le Président de la Ligue répond qu'eu égard au contexte il n'est pas question de réouvrir le débat, l'assemblée générale étant souveraine dans ses décisions. Il rappelle à Monsieur CHARRANÇON qu'un accord avait été trouvé pour que la candidature de Madame UHLMANN soit présentée à l'assemblée générale dans l'hypothèse de son élection.

Monsieur ANJOLRAS regrette de devoir prendre la parole puisque le Président ne souhaitait pas d'interventions mais il s'indigne des menaces prononcées car si le tribunal devait être saisi, il le serait aussi automatiquement pour des faits d'une gravité extrême, faits exposés notamment lors de cette séance.

A l'issue des échanges, Monsieur COUAILLES soumet au vote du comité la proposition suivante : le comité directeur approuve-t-il sa demande de remplacer Monsieur THEVENIN par Madame UHLMANN au poste de secrétaire générale de la Ligue. Le vote se fait à bulletin secret.

Madame SALDANA demande à Madame UHLMANN de se présenter. Le Président intervient en signifiant que Madame UHLMANN s'était déjà présentée lors de l'Assemblée Générale du 03.11.2018 à Lattes.

Monsieur NOLORGUES profite du vote pour annoncer que les responsables de la LFA viendront en Occitanie le 29 janvier 2019 à 15 heures

- pour signer les conventions ETR et Contrats d'objectifs, la présence de tous les présidents de district est obligatoire, et
- présenter l'action envers les clubs suite à la victoire de l'équipe de France aux championnats du Monde. Organiser la manifestation pour que des clubs soient présents (entre 30 et 50).

Résultat du vote : 33 votants pour 32 votes exprimés.

- POUR la nomination de Madame UHLMANN au poste de secrétaire générale à la place de Monsieur THEVENIN : 22
- CONTRE la nomination de Madame UHLMANN au poste de secrétaire générale à la place de Monsieur THEVENIN: 10
- Abstention : 1

Le comité directeur approuve à la majorité la nomination de Madame UHLMANN au poste de secrétaire générale en lieu et place de Monsieur THEVENIN.

Monsieur THEVENIN n'occupant plus le poste de secrétaire général, il ne siègera donc plus, par conséquent au Bureau du comité directeur.

Monsieur CHARRANÇON signale de nouveau que cette décision ne respecte pas le règlement intérieur.

Délégation des signatures

La parole est donnée à Monsieur ANDREU qui souhaite qu'en lieu et place des fonctions, il soit écrit les noms des personnes dépositaires de la signature pour la Ligue, à savoir :

- Le Président : Jean-Claude COUAILLES
- Le Président Délégué : Michel CHARRANÇON
- Le Trésorier Général : Francis ANDREU
- Le Trésorier Général Adjoint : Jean Marc SENTEIN

Par ailleurs, Monsieur ANDREU demande que soient actés et respectés également les points suivants :

- Pour les chèques d'un montant supérieur à 10K€, obligation d'une double signature
- Pour les devis ou commandes :
 - o Inférieurs à 1000€ : signature d'un seul directeur
 - o Supérieurs à 1000€ : signature d'un directeur + signature d'un membre élu dépositaire de la signature

Monsieur CHARRANÇON rappelle que ces éléments figurent dans les règlements généraux de la Ligue.

Monsieur COUAILLES soumet au vote du comité directeur les propositions de Monsieur ANDREU **qui les adopte à l'unanimité.**

Planning des réunions à venir (ANNEXE 1)

Au regard des dates proposées, Madame Ghyslaine SALDANA soulève la date du Comité Directeur du 10 août par rapport à la validation des groupes de championnats.

Monsieur Robert GADEA précise que la date butoir pour apporter une modification aux groupes de championnat est fixée au 15 août en cas de problèmes juridiques. La date du 10 août permet d'être au plus près du délai si toutefois une commission venait à apporter une modification.

Monsieur COUAILLES informe le comité des dates des assemblées générales de la Ligue, et lance un appel à candidature auprès des présidents de Districts pour leur organisation.

Attribution des Directeurs

Monsieur COUAILLES présente le nouvel organigramme des directeurs en lien avec les secteurs d'activités, précisant que dès le prochain comité et en fonction des sujets abordés, les directeurs seront à même d'intervenir devant le comité.

5/ NOMINATION DES COMMISSIONS 2018/2019 (ANNEXE 2)

Un projet de composition des commissions pour la saison en cours a été transmis aux membres du comité directeur, ce projet tenant compte de la décision prise en comité directeur concernant le turnover des présidents de commission chaque saison : c'est le cas pour certaines commissions.

A ce titre, Monsieur COUAILLES souhaite apporter un éclairage sur la commission régionale de l'arbitrage (CRA) :

- Un constat se dégage faisant état d'une forte présence au sein de la CRA de personnes émanant du secteur OUEST, l'idée étant de rééquilibrer la commission pour lui donner un nouvel essor.
- Monsieur COUAILLES fait lecture d'un message de Monsieur Eric BORGHINI, membre du Comex et responsable de l'arbitrage, texto reçu le samedi 3 novembre à 14h29:

« L'Occitanie a besoin d'unité et de sérénité car c'est un fleuron de la Fédération, notamment en matière d'arbitrage. Sandryk BITON est passé par là et a fait beaucoup pour former et perfectionner les sifflets aujourd'hui sur le giron fédéral. »

En conséquence, le Président fait part au Comité Directeur de sa décision de demander à Monsieur SANDRYK BITON d'être son conseiller dans le domaine de l'arbitrage. Monsieur COUAILLES précise qu'il saura unifier cette commission pour qu'elle soit près des arbitres et que personne dans ce domaine, comme dans un autre, ne lui donnera un ultimatum pour imposer une décision.

Monsieur DALLA PRIA demande que soit modifié au sein de la cellule de pilotage régionale son nom et soit remplacé par Monsieur BENCHABANE. Le Président le remercie de sa remarque.

Monsieur BOSCARI rejoint la séance du Comité Directeur.

Monsieur Bernard PLOMBAT souhaite intervenir au sujet de dysfonctionnement qu'il a constaté au sein de la commission des délégués dont il en est le Président, faisant état de réunions qui se seraient tenues sur Castelmaurou sans qu'il en soit informé.

Il souhaite également que la communication et la transparence soient de mise pour assurer le meilleur fonctionnement possible, tout en précisant qu'il ne s'opposera pas au turnover de la présidence qui le concerne directement et tel qu'il a été proposé.

Monsieur THEVENIN souhaite répondre à Monsieur PLOMBAT, lui précisant que les réunions dont il fait mention concernent des convocations formulées par la commission de discipline et non la commission des délégués, précisant qu'en aucun cas il aurait permis la tenue de réunion sans en avoir informé son président.

Monsieur MALLA intervient au sujet également de la commission des délégués, regrettant les désignations effectuées concernant les délégués des Pyrénées Orientales, estimant qu'ils sont lésés.

En réponse à Monsieur MALLA, Monsieur THEVENIN tient à préciser que les désignations tiennent compte des compétitions présentes dans chaque centre de gestion et que malheureusement il n'est pas toujours évident de contenter l'ensemble des délégués.

Monsieur MALLA intervient également pour proposer de renommer la Commission des Tournois en Commission Régionale des Tournois de Jeunes et Événementiel.

Monsieur Le Président valide la proposition de Monsieur MALLA.

6/ DEPLACEMENT DES DELEGATIONS

Monsieur ANDREU fait un point sur les propositions transmises aux membres du comité directeur concernant les modalités de prises en charge financière des déplacements liés aux réunions des collèges de présidents de Ligues et Districts ainsi qu'aux assemblées fédérales.

Concernant les réunions des collèges de présidents de Ligues et Districts : Monsieur ANJOLRAS propose que le fonctionnement actuel qui est très bien soit maintenu, chaque président de District faisant remonter les notes de frais directement à la fédération, permettant ainsi des écritures comptables inutiles.

Concernant les assemblées fédérales, tous s'accordent pour maintenir la proposition formulée.

Monsieur NOLORGUES intervient au sujet des frais de fonctionnement liés aux déplacements pour confirmer qu'une dotation Fédérale de 21.600€ a été validée pour la Ligue d'Occitanie, au regard de son éloignement géographique avec les lieux de réunions (Paris).

7/ REMUNERATION DES SERVICES CIVIQUES

Monsieur COUAILLES informe le comité directeur que le paiement des salaires des services civiques de la Ligue sera effectif pour des raisons administratives qu'en janvier 2019 alors qu'ils ont débuté leur contrat le 1^{er} octobre.

Il propose donc que soit faite une avance sur salaire pour les personnes concernées, avec une promesse de remboursement de leur part dès qu'ils auront perçus les sommes idoines par l'Etat.

Monsieur NOLORGUES précise que nous nous retrouvons dans cette situation par un décalage budgétaire gouvernemental entre les années 2018 et 2019.

Monsieur CARRUS pose la question de ce problème pour les services civiques engagés dans les Districts ; Monsieur Christophe GENIEZ répond qu'une note a été envoyée par la Fédération aux Districts concernés sur le sujet.

8/ REPARTITION DU FAFA - SAISON 2018/2019 (ANNEXE 3)

Monsieur COUAILLES précise que les éléments transmis relatifs au FAFA sont à titre informatifs.

Il en est de même pour le point suivant concernant les coordonnées du comité directeur.

Monsieur PRINTANT s'étonne que 2 dossiers soient portés sur ce document alors que le district n'a pas eu connaissance : communes de CAZOULS LES BEZIERS et BAILLARGUES.

9/ QUESTIONS DIVERSES

✚ **Question de Monsieur Arnaud DELPAL** au sujet des modalités de fonctionnement du Challenge MDS pour cette saison.

Monsieur COUAILLES précise que le fonctionnement ainsi que le nombre de lauréats par District reste identique à celui de la saison dernière.

✚ **La Ligue a reçu la demande de Madame Mélissa LJGUA**, étudiante en droit actuellement et qui souhaite devenir Instructrice au sein de la commission de discipline.

Monsieur COUAILLES se réjouit de cette demande, étant donné que la Ligue a perdu les deux instructeurs du secteur EST.

Le nombre d'instructeurs est donc actuellement de 2 auquel viendrait s'ajouter Madame LJGUA. Il fait un appel au secteur EST pour trouver des volontaires, l'exemple de Madame Mélissa LJGUA peut être suivi.

✚ **Question de la commission régionale des championnats** au sujet des perturbations annoncées (gilets jaunes) ce week-end ((24 et 25 novembre), demandant à ce que le comité directeur se positionne sur le maintien ou pas de la journée de championnat. La commission est favorable au maintien.

Après discussion, le comité directeur maintient la journée de championnat.

A ce titre, une information sera publiée sur le site de la Ligue pour en informer les clubs. Le Président demande également qu'une demande soit faite aux arbitres pour qu'ils soient conciliants en cas de retard. Monsieur BOSCARI précise que la feuille de match informatisée ne permettra pas un décalage

supérieur à 15 minutes. Monsieur BITON suggère que dans ce cas une feuille papier soit exceptionnellement utilisée.

Les questions diverses étant terminées, Monsieur ANJOLRAS interroge le comité au sujet de la date de versement des rétrocessions aux Districts (premier acompte) qui n'a pas encore été effectué. Monsieur ANDREU précise que ce versement sera réalisé comme la saison dernière, fin Novembre (à hauteur de 50% de la somme totale perçue en 2017 / 2018).

Monsieur ANDREU souhaite informer le comité concernant la situation des clubs qui doivent encore à ce jour des sommes à la Ligue : des mesures rigoureuses vont être prises prochainement pour régulariser la situation.

Monsieur NOLORGUES intervient au sujet des contrats d'objectifs, demandant à Monsieur CARRUS, en charge de cet important dossier, qu'un projet de ventilation des sommes soit adressé à la LFA au plus tard le 15 décembre, de manière à pouvoir étudier le document en vue de leur signature.

Dans le cadre de l'appel à projet Ligue Régionale Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019, Monsieur GADEA informe le Comité Directeur qu'un groupe de travail va être mis en place, animé par Gaëlle DUMAS et Marie KUBIAK, afin de proposer au Comité Directeur de Janvier, le projet régional envers le public féminin sur des actions d'animation autour de la Coupe du Monde Féminine, ainsi qu'un projet Club qui devrait être sélectionné par ce même groupe de travail.

Comme le rappelle Monsieur NOLORGUES, le seuil minimal de l'aide par la FFF est fixé à 30K€, ce montant pouvant atteindre 100K€. Le projet devra être accompagné d'un budget prévisionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN



PLANNING

BUREAU / COMITE DIRECTEUR / ASSEMBLEE GENERALE

BUREAU

Le Samedi 15 DECEMBRE 2018	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 05 JANVIER 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 02 FEVRIER 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 02 MARS 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 06 AVRIL 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 04 MAI 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 01 JUIN 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 06 JUILLET 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 3 AOUT 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 7 SEPTEMBRE 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 5 OCTOBRE 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 02 NOVEMBRE 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE
Le Samedi 07 DECEMBRE 2019	à 09h30	Hôtel Campanile de CARCASSONNE

COMITE DIRECTEUR

Le Samedi 12 JANVIER 2019	à 10h00	Hôtel Novotel à MONTPELLIER
Le Samedi 09 MARS 2019	à 10h00	Siège Administratif à CASTELMAUROU
Le Samedi 11 MAI 2019	à 10h00	Hôtel Novotel à MONTPELLIER
Le Samedi 10 AOUT 2019	à 10h00	Siège Administratif à CASTELMAUROU
Le Samedi 14 SEPTEMBRE 2019	à 10h00	Hôtel Novotel à MONTPELLIER
Le Samedi 09 NOVEMBRE 2019	à 10h00	Siège Administratif à CASTELMAUROU

ASSEMBLEE GENERALE

Le Samedi 29 JUIN 2019	(lieu à définir)
Le Samedi 30 NOVEMBRE 2019	(lieu à définir)

COMMISSIONS RÉGIONALES SAISON 2018-2019

DÉPARTEMENT ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET JURIDIQUE :

1. Commission Régionale Générale d'Appel

Président **Francis ANDREU**

Président délégué **Jean Pierre CASSAGNES**

Membres : **Jean Louis AGASSE – Patrick BLANQUET - Jack BONIT- Jean Marc BOUTONNET - Alain DUMONT- Armand ESTALL - Christian GRAS – Pierre Jean JULLIAN - Joel MASSELIN- Daniel OMEDES- Mario PERES- Bernard PLOMBAT - René POUGET- Pierre ROQUES- Christian SALERES**

Juristes : **Camille Romain GARNIER – Jérémy RAVENEAU**

2. Commission Régionale Disciplinaire d'Appel

Président **Francis ANDREU**

Président délégué **Jean Pierre CASSAGNES**

Membres : **Jean Louis AGASSE – Patrick BLANQUET - Jack BONIT- Jean Marc BOUTONNET - Alain DUMONT- Armand ESTALL - Christian GRAS- Pierre Jean JULLIAN - Joel MASSELIN- Daniel OMEDES- Mario PERES- Bernard PLOMBAT - René POUGET- Pierre ROQUES- Christian SALERES**

Juristes : **Camille Romain GARNIER – Jérémy RAVENEAU**

3. Commission Régionale de la Discipline

Président **Ferdinand DJAMMEN N'ZEPA**

Président délégué **Christian NAQUET**

Membres : **Claudette AGERT – Felix AURIAC- Salvador AZNAR – Joel CAMART– Christophe FORNAROLI – Claude FRAYSSE- Jean GABAS- Jacques GEISSELHARDT- Paul GRIMAUD- Daniel GUZZARDI- François IRLA- Claude LAUTREC- Christian MORALES- Roland RAYNAUD- Francis ROUANET- Danielle ROUSSEL- Adrien SALOMON- René SUCARRAT- Maurice VIALA**

Instructeurs : **Nicolas CAMART - Melissa LIGUA - Loic RAYMAKERS**

Juristes : **Camille Romain GARNIER – Jérémy RAVENEAU**

Administratifs : **Ludivine MARIN – Florence PIFFARD – Amandine VOLLE**

4. Commission Régionale Règlements et Contentieux

Président **Marcel COLLAVOLI**

Président délégué **Ferdinand DJAMMEN N'ZEPA**

Membres : **Claudette AGERT- René ASTIER- Félix AURIAC- Joel CAMART- Alain CRACH- Olivier DISSOUBRAY- Christophe FORNAROLI – Jean GABAS- Jacques GEISSELHARDT- François IRLA- Christian MORALES- Francis ORTUNO- Roland RAYNAUD- Francis ROUANET- Adrien SALOMON- Robert SANCHEZ- Jean SEGUIN**

Instructeurs : **Nicolas CAMART – Melissa LIGUA - Loic RAYMAKERS**

Juristes : **Camille Romain GARNIER – Jérémy RAVENEAU**

5. Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

Président **Jacques ADGE**

Président délégué **Jean Charles CHAMPOL**

Membres : **Yves ANESI – Jacques CESCATO - Pierre Jean JULLIAN – Joel MASSELIN- Jean Pierre VAILLANT**

Administratifs : **Robert GADEA – Damien LEDENTU**

6. Commission Régionale de Contrôle des Mutations

Président **André LUCAS**

Président délégué **Alain CRACH**

Membres : **Jean Louis AGASSE- Felix AURIAC- Jean GABAS- Elisabeth GAYE-Bernard GAZE- Patrick HEVE-**

Christian LAFFITTE - Bernard PLOMBAT- Daniel PORTE- Ghislaine SALDANA- Christian SALERES- Jean Michel TOUZELET

Juristes : **Camille Romain GARNIER – Jérémy RAVENEAU**

Administratifs : **Muriel DELBREIL – Florence MARIN**

DÉPARTEMENT SPORTIF :

7. Commission Régionale de gestion des compétitions Seniors

Président **André LUCAS**

Président délégué **Christian GRAS**

Membres : **Jean Louis AGASSE - Maurice CALADOU- Michel CANO - Jean Louis DELRIEU- Jean GABAS - Jean LAVAUD - Joel MASSELIN- Christian MORALES- Joseph PADILLA- Bernard PLOMBAT- Guy PUEYO- André Gilles REALLAND - Ghislaine SALDANA- Didier SUBTIL - Pierre THEVENIN- Christian TOURNIER**

Administratifs : **Natacha MAZARS - Valérie PELFORT**

8. Commission Régionale de gestion des compétitions Jeunes

Président **Pierre Jean JULLIAN**

Président délégué **André LUCAS**

Membres : **Jean Louis AGASSE - Michel BERTRAND- Bernard BRAULT- Jean GABAS- Patrick HEVE- Roland MAURIN- Ghislaine SALDANA- Pierre THEVENIN**

Administratifs : **Natacha MAZARS - Valérie PELFORT**

9. Commission Régionale de gestion des compétitions féminines

Président **Didier SUBTIL**

Président délégué **Christie CORNUS**

Membres : **Jean Louis AGASSE- Nicolas BAYOD - Cédric BUTTIGIEG- Justine CAUDRON- Bernard ESPIE- Wendy FARDEAU- Marie KUBIAK-André LUCAS- Thomas PEREZ ORTIZ- Pierre THEVENIN – Karine VALCKE**

Administratifs : **Natacha MAZARS – Valérie PELFORT**

10. Commission Régionale de gestion des compétitions football diversifié

Président **Bernard PLOMBAT** Président délégué **Christian TOURNIER**

Membres : **Jacques ADGE- Claude BERIAC- Michel BERTRAND –Vincent BOSC - Michel CANO- Jean Pierre ESPINASSE- Bernard GAZE- Jerome GRAPY- Agnès IRLA- François IRLA – François MARTINEZ- Ahmed MCHAAR- André Gilles REALLAND- Ghislaine SALDANA- Jean Paul SCHMITT – Michel TEISSIER- Bernard VELEZ**

11. Commission Régionale des terrains et infrastructures

Président **Roland GENIEYS** Président délégué **Jack BONIT**

Membres : **Claudette AGERT- Michel BARA- Alain BEAUSOLEIL- Gérard BLANCHET - Jean BOULET- Christian BURRIEL- Fernand CARRIE- Pierre CLOT- Alain DUMONT- Jean Pierre FAURE- Patrick FERRERES - Bernard GAZE- Jean Claude LACAN - Michel RODRIGUEZ- Sauveur ROMAGNOLE – René ROYO - Yvon SEVALLE- René SORIANO – Henri TOTA - André VALCROZE- Jean ZANATTA**

Administratifs : **Ben KEDADRA – Amandine VOLLE**

12. Commission Régionale de Football d'animation

Président **Guillaume DATHUEYT** Président délégué **Gervais VETTOREL**

Membres : **Frédéric ALCARAZ- Olivier ASTRUIT- Mazouz BELGHARBI- Racim BENALI- Vincent BOSC- Didier CASANADA-Romain CHABERT- Florian COUDERC-Yvan DAVID- Armand ESTALL- Marie KUBIAK- Pierre MICHEAU-Henri NOEL- Patrice ORLHAC- Fabien OZUBKO- Mario PERES- Gérard PITIE- Lionel ROCHETTE – Cédric ROQUE- Régis SANCHEZ- Michaël VIGAS**

13. Commission Régionale des Tournois de Jeunes et de l'évènementiel

Président **Jean Michel TOUZELET** Président délégué **Pierre FRILLAY**

Membres : **Guy BLAISON- Gilles COULIS- Jean Louis DENIZOT - Emmanuel HEYDON – René LATAPIE- Marie France MILHORAT – Daniel OLIVET**

14. Commission Régionale du Statut de l'arbitrage

Président **Raphaël CARRUS** Président délégué **Mario PERES**

Membres : **Jean-François BALLESTA- Dominique BRU- Georges DAGANI- Jacques GEISSELHARDT- Jean Claude LAFFONT**

Administratif : **Florence PIFFARD**

15. Commission Régionale du Statut des éducateurs

(Regroupe le statut des éducateurs et la Commission des équivalences)

Président **Jean Bernard BIAU** Président délégué **Henri NOËL**

Membres : **Jean Louis AGASSE- Claudette AGERT- Ahmed AIT ALI- Arnold ALPHON LAYRE- Gérard BATTLES- René CEDOLIN- Yvan DAVID- François ENGUILABERT- Marie KUBIAK- Alain MERCHADIER- Christian MORALES- Christian SALERES- Jean Marc SENTEIN**

Administratifs : **Nathalie MESEGUER- Christelle PANSANEL**

16. Commission régionale de l'Arbitrage

Président : **Faouzi BENCHABANE** Président délégué : **Arnaud DALLA PRIA**

Membres : **Fabien AKKERMANS – Gaël ANGOULA - Christophe ANTONIO – Arnaud BAERT – Lakhdar BENCHABANE – Bertrand BIANCIOTTO - Michel BONELLI LASPORTES – Jérôme BOSCARI – Raphaël CARRUS – Jean Pierre CASSAGNES – Abdelali CHAOUI – Christie CORNUS - Lisa COSTE – Fabien DURANTE MALVY - Stéphane FOURTEAU - Frédéric HOSTAINS – Anthony LLEWELLYN - Julien NAT – Henri NOEL – Yves PELLISSIER – Mario PERES - Mehdi RAHMOUNI – Adrien SALOMON – Guillaume VIGUIER.**

CTRA : **Pierre GAILLOUSTE – Julien SCHMITT**

Administratif : **Florence PIFFARD**

17. Cellule Régionale de Pilotage (développement de l'arbitrage)

Président **Christian SALERES –** Président délégué **PERES Mario**

Membres : **Jean Bernard BIAU– Faouzi BENCHABANE - Nicolas DANOS- François ENGUILABERT- Didier JEANJEAN- Hubert ROUZIES**

CTRA : **Pierre GAILLOUSTE – Julien SCHMITT**

Administratif : **Magalie LUSCAN**

18. Commission Régionale des délégués

Président **Pierre THEVENIN** Président délégué **Bernard PLOMBAT**

Membres : **Felix AURIAC – Guillaume DATHUEYT- André DAVOINE- Jean GABAS- Christian GRAS- Serge JEGAT- André NAYLIES- Daniel PIE- Rachid SIDI YACOUB- Maurice VIALA**

Administratif : **Florence PIFFARD**

19. Commission Régionale de Prévention et Sécurité

Président **Guy BLAISON** Président délégué **Yves PELLISSIER**

Membres : **Laurent AUGER- André DAVOINE – Gérard GONZALEZ- Jean Claude LACAN- Georges MAILHE- Pierre THEVENIN**

Administratif : **Florence PIFFARD**

20. Commission Régionale Médicale

Président **Jean François CHAPELLIER** Président délégué **Éric LANCELLE**

Membres : **Michel CHARRANÇON- Roland GAU- Julien GENIEZ - Jacques GIORDANO- Jean Louis POUJOL- Laurent PREZMAN- Dominique RIVIERE**

Administratifs : **Muriel DELBREIL – Magalie LUSCAN**

21. Commission Régionale de Féminisation

Présidente **Ghislaine SALDANA**

Présidente déléguée **Christie CORNUS**

Membres : **Arnold ALPHON LAYRE- Fatiha BADAOU- Aline CHAOMLEFFEL- Chantal DELOGE- Marie Claude ESPINOSA- Bernadette FERCAK- Elisabeth GAYE- Jean Claude LAFFONT- Joëlle OLTRA- Daniel OMEDES- Isabelle SANSUS-Joséphine SAVIANA- Didier SUBTIL- Karine VALCKE- Claudine VERMANDE**

22. Commission Régionale de suivi du Label Club de Jeunes

Président **Arnold ALPHON LAYRE** Président délégué **LUCAS André**

Membres : **Frédéric ALCARAZ- Madjide AMER-SAID- Romaric ARNON- Olivier ASTRUIT- Laurent BARNABE- Jean Bernard BIAU - Gaele BLOUIN DUMAS- Vincent BOSC- Gilles CALINSKI- Florian COUDERC- Yvan DAVID- Pascal DESPEYROUX- Olivier DURIGON- Mathieu GALEY- Marie KUBIAK- Arnaud LABBE- Christophe MARROUAT- Patrice MARSEILLOU – Fabien OZUBKO - Lionel ROCHETTE- Cédric ROQUE- Daniel TRISTAN- Fabien VIDAL- Mickaël VIGAS- Cédric VOUTIER**

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT :

23. Commission Régionale du Plan Performance Fédéral

Président **Frédéric ALCARAZ** Président Délégué **Patrick GOUGGINSBERG**

Membres : **Gaele BLOUIN DUMAS - Vincent BOSC- Florian COUDERC- Yvan DAVID- Bertrand DELAS - Pascal DESPEYROUX -Armand ESTALL- Sylvain FIORENTINO- Marie KUBIAK- Patrice LEVAN- Menouer MADDOU- Dominique MONTEIL- Henri NOEL- Fabien OZUBKO- Jean Marie PASQUALETTI- Daniel TRISTAN**

24. Commission Régionale de Formation des Educateurs et Dirigeants

Président **Yvan DAVID**

Président Délégué **Bertrand DELAS**

Membres : **Frédéric ALCARAZ- Arnold ALPHON LAYRE- Vincent BOSC- Florian COUDERC- Eddy ETAETA- Sylvain FIORENTINO- Patrick GOUGGINSBERG- Marie KUBIAK -Patrick MARSEILLOU- Alain MERCHADIER - Jean Pierre OZIOL- Fabien OZUBKO – Lionel ROCHETTE**

Administratifs : **Nathalie MESEGUER – Christelle PANSANEL**

25. Commission Régionale du Développement des pratiques et du football en milieu scolaire

Président **Fabien OZUBKO**

Président Délégué **Gilles CALINSKI**

Membres : **Frédéric ALCARAZ - Mazouz BELGHARBI- Gaele BLOUIN DUMAS- Vincent BOSC - Florian COUDERC- Yvan DAVID- Marie KUBIAK- Alain NEGRE- Cédric ROQUE- Pierre THEVENIN**

Administratif : **Geoffrey LEMOINE**

26. Commission Régionale du Pilotage du Centre Technique Régional

Président : **François MARTIN**

Membres : **à venir**

27. Commission Régionale du Pilotage I.R.2.F.

Président : **Christian SALERES**

Membres : **à venir**

28. Commission Régionale du Pilotage Pôle Espoir Garçons Castelmaurou

Président : **Ahmed AIT ALI**

Membres : **à venir**

29. Commission Régionale du Pilotage Pôle Espoir Filles Blagnac

Présidente : **Elisabeth GAYE**

Membres : **à venir**

DÉPARTEMENT FINANCES ET COMMUNICATION :

30. Commission Régionale de Contrôle de Gestion des clubs

Président **BOUISSOU Bernard**

Président délégué **Jean Christophe SOCCOJA**

Membres : **Afaf ADOUE DUGAST - Fabrice ADROVER- Francis ANDREU - Claude ARMAING - Baptiste BARDON- Michel BERTRAND- Sébastien CROCE – Guy DURAND – Christian LAFFITTE – Arnaud LAVERGNE - Arnaud LESCURE - Alain MASINI- Jérôme SAVARY – Jean Marc SENTEIN – Benoît SOUYEAUX - Jean Pierre VAILLANT**

Administratifs : **Olivier DAURIOS – Robert GADEA**

31. Commission Régionale d'Information, Formation et Promotion

Président **Jean Marc SENTEIN**

Président délégué **Pierre FRILLAY**

Membres : **Yves ANESI- Jean Jacques BARREAU- Patrick BOUDREAU- Maurice LOUBET- Daniel OLIVET- Patrick PFEIFFER- André SOUCHON-**

Administratifs : **Sébastien ALE - Muriel DELBREIL – Amandine VOLLE**

32. Commission Régionale du F.A.F.A.

Président : **Roland GENIEYS**

Membres : **à venir**

Administratifs : **Ben KEDADRA – Amandine VOLLE**

33. Commission Régionale des Conventions d'Objectifs

Président : **Raphaël CARRUS**

Membres : **à venir**

ANNEXE 3

FAFA 2018 / 2019

Somme à répartir	690 000,00 €	Part licences 30%	207 000,00 €
		Part clubs 30%	207 000,00 €
Part fixe District 40%	276 000,00 €		

	LICENCES 2017/2018	PRORATA	CLUBS	PRORATA	FIXE	TOTAL
ARIEGE	4311	5 267,84 €	45	6 735,36 €	23 000,00 €	35 003,20 €
AVEYRON	12324	15 059,34 €	128	19 158,35 €	23 000,00 €	57 217,70 €
GERS	5898	7 207,08 €	53	7 932,75 €	23 000,00 €	38 139,83 €
HTES PYRENEES	6162	7 529,67 €	38	5 687,64 €	23 000,00 €	36 217,31 €
LOT	6153	7 518,67 €	71	10 626,90 €	23 000,00 €	41 145,57 €
TARN	12127	14 818,62 €	108	16 164,86 €	23 000,00 €	53 983,48 €
TARN ET GARONNE	9407	11 494,91 €	73	10 926,25 €	23 000,00 €	45 421,16 €
HAUTE GARONNE	40477	49 460,98 €	321	48 045,55 €	23 000,00 €	120 506,53 €
AUDE	9259	11 314,06 €	87	13 021,69 €	23 000,00 €	47 335,75 €
HERAULT	30035	36 701,35 €	181	27 091,11 €	23 000,00 €	86 792,45 €
PYRENEES ORIENTALES	9952	12 160,87 €	69	10 327,55 €	23 000,00 €	45 488,42 €
GARD LOZERE	23296	28 466,61 €	209	31 282,00 €	23 000,00 €	82 748,60 €
	169401	207 000,00 €	1383	207 000,00 €	276 000,00 €	690 000,00 €